



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Répulsif Chiens et Chats

Date d'édition 03.05.2023
Date d'exécution 17.02.2023
Version 1.9 (fr,CH)
remplace la version de 07.02.2022 (1.8)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Répulsif Chiens et Chats
Prod-Nr. 4005240157671
CPID 508620-48
Zul-Nr. CHZN 3804

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange
Produit dérangeant les chats et les chiens.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

W. Neudorff GmbH KG (CH)
An der Mühle 3
D-31860 Emmerthal
Téléphone +49 5155 624-0
Télécopie +49 5155 6010
E-mail msds@neudorff.de
Site web www.neudorff.ch

Producteur

Herstellerein: Neogard AG, Industriestrasse 783, CH-5728 Gontenschwil, Telefon +41 62 767 00 50, www.neogard.ch
Bewilligungsinhaber: GNS Consult AG, Konstanzerstrasse 19, CH-8274 Tägerwilen

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CH: Tox Info Suisse 145
info@toxinfo.ch

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) Procédure de classification
N° 1272/2008 [CLP]
Aquatic Chronic 2, H411

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

* 2.2 Éléments d'étiquetage

* étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



GHS09

Mentions de danger

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Répulsif Chiens et Chats

Date d'édition 03.05.2023
Date d'exécution 17.02.2023
Version 1.9 (fr,CH)
remplace la version de 07.02.2022 (1.8)

* Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les aérosols.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P501 L'emballage partiellement vide doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient Geraniol, extrait de poivre, Dipenten, Alpha-Pinen et Beta-Pinen. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Aucun danger connu dans le cadre d'une utilisation conforme au mode d'emploi.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

n°CAS	N°CE	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
67-63-0	200-661-7	propan-2-ol	4 pds %	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	
112-12-9	203-937-5	undecan-2-on	3 pds %	Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	
106-24-1	203-377-1	geraniol	0.9 pds %	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317	
91722-69-9	294-470-6	Huile de Lavande/ Lavande, Extrait de Lavandula hybrida	0.06 pds %	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	

Numéro d'enregistrement REACH

01-2119552430-49-0000

Nom de la substance

geraniol

01-2120736147-55-xxxx

Huile de Lavande/ Lavande, Extrait de Lavandula hybrida

Indications diverses

solution aqueuse

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Répulsif Chiens et Chats

Date d'édition 03.05.2023
Date d'exécution 17.02.2023
Version 1.9 (fr,CH)
remplace la version de 07.02.2022 (1.8)

Après contact avec la peau

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

En cas d'ingestion

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Sans symptôme spécifique connu.

Effets

non connu

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Pas d'antidote spécifique connu. Traitement symptomatique.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

* 5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)

* 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune donnée disponible

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Matière appropriée pour recueillir le produit:
Kieselguhr

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Répulsif Chiens et Chats

Date d'édition 03.05.2023
Date d'exécution 17.02.2023
Version 1.9 (fr,CH)
remplace la version de 07.02.2022 (1.8)

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

* 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Utiliser uniquement conformément au mode d'emploi.

Éviter de:

Contact avec les yeux

Contact avec la peau

* Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Tenir éloigné des denrées alimentaires humaines et animales.

* 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage

12 liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Température de stockage recommandée: 20 °C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

n°CAS	N°CE	Agent	valeur limite au poste de travail
67-63-0	200-661-7	Propan-2-ol	200 [ml/m ³ (ppm)] 500 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 400 Court terme(mg/m ³) 1000 (CH)

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

pas nécessaire

Protection des mains

pas nécessaire

Protection corporelle:

pas nécessaire

Protection respiratoire

pas nécessaire



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Répulsif Chiens et Chats

Date d'édition 03.05.2023
Date d'exécution 17.02.2023
Version 1.9 (fr,CH)
remplace la version de 07.02.2022 (1.8)

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

* 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

liquide

Couleur

limpide

Odeur

comme:
Alcool

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	env. 100 °C		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair	env. 50 °C	Abel Pensky	L'examen L2 de la combustion auto-entretenu selon le règlement UN CLP partie III, paragraphe 32, respectivement 2.6.4.5 est négatif.
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé		
Température de décomposition	non déterminé		
pH	6.2- 6.6 (20°C)		
Viscosité	non déterminé		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau (20°C)		soluble sans restriction
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	0.9878 g/cm ³ (20°C)		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Propriétés explosives			Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes			Le produit ne favorise pas la combustion.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Répulsif Chiens et Chats

Date d'édition 03.05.2023
Date d'exécution 17.02.2023
Version 1.9 (fr,CH)
remplace la version de 07.02.2022 (1.8)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

Température supérieure à 50 °C.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Indications diverses

Pas de décomposition si utilisation et stockage comme indiqué.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

* Toxicité aiguë

* Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	DL50: > 2000 mg/kg Espèce Rat	Calcul	
Toxicité dermique aiguë	non déterminé		
Toxicité inhalatrice aiguë	non déterminé		

* Corrosion cutanée/irritation cutanée

non déterminé

* Lésions oculaires graves/irritation oculaire

non déterminé

Sensibilisation respiratoire

non déterminé

* Sensibilisation cutanée

non déterminé

Mutagenicité sur les cellules germinales

non déterminé

Cancerogénité

non déterminé

Toxicité pour la reproduction

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non déterminé



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Répulsif Chiens et Chats

Date d'édition 03.05.2023
Date d'exécution 17.02.2023
Version 1.9 (fr,CH)
remplace la version de 07.02.2022 (1.8)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

non déterminé

Danger par aspiration

non déterminé

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Éviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Répulsif Chiens et Chats

Date d'édition 03.05.2023
Date d'exécution 17.02.2023
Version 1.9 (fr,CH)
remplace la version de 07.02.2022 (1.8)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
070404 *	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Élimination appropriée / Produit

Les petites quantités ménagères peuvent être déposées lors de la collecte des déchets polluants.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Remarque

Lire le mode d'emploi!

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 3082	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (undecan-2-on)	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	-	-
14.4 Groupe d'emballage	III	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	-	-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 3082
Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (undecan-2-on)
Classe(s) de danger pour le transport	9
Étiquette de danger	9
Code de classification	M6
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Quantité limitée (LQ)	5 L
Dispositions particulières	274, 335, 375, 601
Code de restriction en tunnel	-



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Répulsif Chiens et Chats

Date d'édition 03.05.2023
Date d'exécution 17.02.2023
Version 1.9 (fr,CH)
remplace la version de 07.02.2022 (1.8)

Remarque

L'examen L2 de la combustion auto-entretenu selon le règlement UN CLP partie III, paragraphe 32, respectivement 2.6.4.5 est négatif.

* RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

* 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

* autres réglementations (UE)

À observer:

Produit soumis à la réglementation biocide (UE) n° 528/2012.

* Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV valeur de COV 4 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

* RUBRIQUE 16: Autres informations

* Abréviations et acronymes

GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

Aquatic Acute 1: Toxicité aquatique court terme (aiguë), Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 3

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

BGW: Valeur limite biologique (DE)

UN: Organisation des Nations unies

LD50: Dose létale 50%

AVV: Ordonnance de transfert de déchets (DE)

EWC: European Waste Catalogue

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

Flam. Liq. 2: Matières liquides inflammables, Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Irritation des yeux, Catégorie 2

STOT SE 3, H336: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3 (effet narcotique)

Skin Sens. 1: Allergène cutané, Catégorie 1

Skin Irrit. 2: Irritation de la peau, Catégorie 2

CLP: Classification, étiquetage et emballage

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

CAS: Chemical Abstracts Service

WGK: classe risque aquatique

EU: Union européenne

EN: Norme européenne

EC: Communauté européenne

DIN: Institut allemand de normalisation

Indications diverses

Lire le mode d'emploi!

Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Répulsif Chiens et Chats

Date d'édition 03.05.2023
Date d'exécution 17.02.2023
Version 1.9 (fr,CH)
remplace la version de 07.02.2022 (1.8)

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente